



CONTACT:

Dr. David Donat-Cattin, Directeur des Programmes
T: +1.212. 687 7755 ext. 102 (New York)
donat@pgaction.org

L'UNION DES COMORES REJOINT LA COUR PENALE INTERNATIONALE ET EN DEVIENT LE 101E ETAT PARTIE ST-KITTS ET NEVIS REJOIGNENT LA COUR PENALE INTERNATIONALE ET EN DEVIENNENT LE 102E ETAT MEMBRE

New York, le 28 août 2006 – **L'Union des Comores** a déposé au Secrétariat des Nations Unies son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) le 18 août 2006, devenant ainsi le 101e Etat adhérant au nouveau système de justice pénale internationale. L'Union des Comores est le 3e membre de la Ligue Arabe à rejoindre la CPI. Cela élève à 28 le nombre d'Etats africains parties de la Cour, l'Afrique étant le continent le mieux représenté dans le système de la CPI.

Le chemin menant à la ratification est le résultat du leadership actif et effectif du **Député Assoumani Youssouf Mondoha**, ancien diplomate et actuel Président du Comité des Affaires Etrangères, de la Défense et de la Sécurité, à l'Assemblée Générale de l'Union des Comores. En novembre 2005, le Député Mondoha s'est rendu au *Panel de Discussions sur le Rôle des Parlementaires dans le Processus de la CPI*, organisé par l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) lors de la IVe Assemblée des Etats parties de la CPI à La Haye. Depuis, il a été le principal moteur, dans l'Union des Comores, de ce processus menant le pays à devenir membre de la CPI. Il soumit plusieurs rapports à l'Assemblée Nationale, recevant le soutien d'autres collègues et accroissant les discussions au sujet de la CPI parmi la société civile et la presse. Ces différentes activités eurent pour effet d'accélérer la transmission du Statut de Rome par l'Exécutif à l'Assemblée, le 26 mars 2006. Le Député Mondoha prépara pour discussion au Comité un premier texte de ratification du Statut de Rome, texte unanimement approuvé lors de la Plénière du 27 juin 2006. Dans son rapport à l'Assemblée Nationale, le **Député Mondoha** avait souligné “la nature indépendante et permanente de la CPI, qui protège les droits fondamentaux des accusés et victimes par ses procédures impartiales et équitables”. Le Député Mondoha avait également réclamé que “d'autres parlementaires d'Etats membres de la Ligue Arabe adoptent un rôle proactif en amenant leurs Etats à contribuer à l'universalité de la CPI”.

Dr. Herta Daubler-Gmelin (Allemagne), MP, Présidente du Comité des Droits Humains du Bundestag, qui avait rencontré le Député Mondoha à La Haye, souligna l'importance d'un Etat supplémentaire provenant de la Conférence des Etats Islamiques et de la Ligue Arabe dans ce nouveau système de justice pénale internationale, ayant pour but de prévenir et de réprimer le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. “La CPI est compatible avec toutes les traditions légales. Ainsi, aucune région du monde ne devrait pouvoir éviter de participer et contribuer à ce système universel” exprima Dr. Daubler-Gmelin.

Le Sénateur Alain Destexhe (Belgique), Président de PGA, mit l'accent sur le rôle des parlementaires lors de ce processus ayant mené avec succès un nouvel Etat à ratifier le Statut de la CPI. Le Sénateur. Destexhe fit également remarquer à Manille - où il s'exprimait lors de la *Concertation des Parlementaires asiatiques* organisée par PGA dans le cadre du Congrès des Philippines - que “la communauté internationale aurait dû empêcher l'escalade de violences et de crimes contre l'humanité dans la province du Darfour, au Soudan, et [qu'] il est temps maintenant de mettre un point final aux attaques contre les civiles, et traîner en justice les auteurs de tels crimes.”

Le Député Mondoha ajouta que le rôle des parlementaires, en tant qu'organes d'un Etat partie, ne devait pas s'arrêter à la ratification du Statut. Les membres de Parlements ont en effet la responsabilité d'améliorer la coopération entre les nations africaines, les organisations internationales et la Cour. “En plus de consolider l'universalité de la Cour, le défi actuel est de mobiliser un soutien afin d'assurer une coopération sûre et effective des Etats pour exécuter les 5 mandats d'arrêt en attente en Ouganda, et garantir un espace pour la conduite des investigations du Procureur en RDC et au Soudan”. Le Député Mondoha a été invité à présenter un rapport sur de telles activités à l' “*Assemblée Consultative des Parlementaires pour la CPI et l'Etat de droit*” (Tokyo, 4 et 5 décembre 2006), le principal projet de la campagne en faveur de la CPI de PGA.

Saint-Kitts et Nevis

Autre développement positif, mardi 22 août 2006, **Saint-Kitts et Nevis** ont formellement accédé au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, élévant le nombre de ses Etats parties à 102. Saint-Kitts et Nevis est le 23e Etat des Amériques à rejoindre la Cour.

Au sujet de PGA : L'Action Mondiale des Parlementaires est un réseau de plus de 1300 parlementaires de 113 Etats qui ont travaillé les 10 dernières années en faveur de l'établissement d'une cour pénale internationale permanente. Les membres de PGA ont mené, fait la promotion, et été les auteurs d'initiatives de ratification et d'implantation du Statut de Rome dans 58 des 102 Etats parties actuels de la CPI, parmi lesquels quelques uns des Etats ayant le plus récemment rejoint la CPI - le Kenya, la République Dominicaine et le Mexique en 2005, ainsi que l'Union des Comores en 2006. PGA est membre du Comité exécutif de la Coalition des ONGs pour la CPI.